



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 24 mars 2023

24 FÉVRIER 2023, LE CONFLIT EN UKRAINE A UN AN

Le préfet remercie la mobilisation exemplaire de l'ensemble des acteurs pour répondre à l'accueil des déplacés ukrainiens en Charente-Maritime.

Il y a un an, l'offensive militaire de la Russie contre l'Ukraine provoquait une arrivée massive de personnes déplacées en Europe dans des proportions inédites depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

En Charente-Maritime, comme partout en France, les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations et la société civile ont multiplié les initiatives dans un élan de solidarité extraordinaire pour assurer la prise en charge des ressortissants ukrainiens qui arrivaient sur notre territoire.

Ainsi près d'un millier de ressortissants ukrainiens, dont 30 % de mineurs, ont été accueillis dignement sur notre territoire et ont pu bénéficier d'un logement, d'un accompagnement dans l'ensemble de leurs démarches administratives et de mesures de suivi adaptées.

Les actions de l'État pour répondre à cet accueil exceptionnel :

- **Un dispositif de coordination permanente « la cellule départementale Ukraine »**
À l'initiative du préfet, une « cellule départementale Ukraine », présidée par le directeur de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), se réunit tous les mois, depuis mars 2022, afin de coordonner les actions mises en place en faveur de l'accueil des déplacés ukrainiens.
Les services de la préfecture, les sous-préfectures, la CAF, l'ARS, le Conseil départemental, Pôle emploi, le Conseil régional, la DSDEN, la Fondation des Diaconesses de Reuilly (association référente pour le logement des déplacés ukrainiens), l'union départementale des CCAS participent à ce dispositif.
- **Deux associations mandatées et financées par l'État : les Diaconesses de Reuilly et Tremplin 17**
La Fondation des Diaconesses de Reuilly et Tremplin 17, mandatées et financées par la DDETS, assurent l'accompagnement vers des logements soit pour les personnes hébergées dans le centre d'hébergement d'urgence, soit pour des personnes accueillies chez des particuliers qui souhaiteraient s'installer dans un logement plus pérenne.
Ces deux associations ont permis d'orienter plus de 330 personnes dans les logements proposés par des particuliers ou par des collectivités depuis mars 2022. Elles accompagnent, de plus, les déplacés ukrainiens dans l'obtention des prestations sociales auxquelles ils ont droit.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

- **Élaboration de guides d'accueil à l'attention des déplacés ukrainiens et des élus**
Ces guides disponibles sur le site de la préfecture sont indispensables pour présenter l'ensemble des dispositifs d'accueil mis en place pour les personnes déplacées d'Ukraine.
- **Les centres d'hébergement d'urgence**
L'État a mis en place des centres d'hébergement d'urgence pour accueillir les déplacés ukrainiens pour trouver rapidement des solutions pérennes de logement.
Un centre d'hébergement d'urgence pouvant accueillir 100 personnes a d'abord été ouvert à Fouras, puis a été remplacé par les centres de la Tremblade et de Lafayette à La Rochelle.
Aujourd'hui, seul le centre de la Tremblade, est encore ouvert et permet de loger et d'accompagner 100 personnes.
- **Ateliers sociolinguistiques**
Les déplacés ukrainiens participent à des formations d'apprentissage du français afin de favoriser leur insertion sociale. Plusieurs structures financées par les services de l'État, des associations et des bénévoles participent à ces projets.
- **Éducation**
198 élèves ukrainiens sont inscrits dans les établissements scolaires du département.

Aujourd'hui, la nécessité de trouver de nouveaux logements pour les Ukrainiens en Charente-Maritime reste une priorité, pour faire face à la fois, aux nouvelles arrivées, mais également pour permettre aux personnes déplacées et hébergées au sein du centre de La Tremblade de se loger.

Un an jour pour jour après le début du conflit, Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime tient à saluer l'ensemble des partenaires qui ont contribué à cet exceptionnel élan de générosité et adresse un ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette mobilisation extraordinaire.

Face à un conflit qui semble s'inscrire dans la durée, le préfet rappelle que cette mobilisation doit rester une priorité et que ce grand élan de générosité citoyen ne doit pas s'essouffler.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)